	<b>NOTICE D'INFORMATIONS</b>  <b>FORMATION MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE 2020</b>  <b><u>CANDIDAT PARCOURSUP</u></b>	Direction des IFPM du GHT Ile-de-France Sud  ES/IFPM/ADM/054/A
		Page 1/6
Date de creation : 30/10/2019	Nadia PECQUENARD Responsable de la gestion documentaire IFPM : 30/10/2019	Date d'application : 30/10/2019

Proposition d'admission sur Parcoursup acceptée **entre le 19 mai et le 12 juillet 2020** :

→ Vous avez jusqu'au **17 juillet 2020, 12h00** pour effectuer votre inscription administrative aux IFPM (cachet de la poste faisant foi)

*En cas de désistement après le 17 juillet 2020, aucun règlement ne sera remboursé*

Proposition d'admission sur Parcoursup acceptée **entre le 13 juillet et le 23 août 2020** :

→ Vous avez jusqu'au **27 août 2020, 12h00** pour effectuer votre inscription administrative aux IFPM (cachet de la poste faisant foi)

*En cas de désistement après le 27 août 2020, aucun règlement ne sera remboursé*

#### **COÛTS FINANCIERS DE LA FORMATION TARIF 2020 (sous réserve de modification) :**

Ces informations détermineront votre participation financière ou non, d'où l'intérêt d'étudier l'impact financier de la formation dans vos projets.

#### **[A LIRE – Fiche de renseignements administratifs et financiers ci-jointe](#)**

La formation en Institut de Formation de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale a un **coût annuel**, à savoir :

- **Droit annuel d'inscription** : 170 € (à régler au moment de l'inscription)
- **Frais de formation (financement individuel)** : 8 230 €
- **Frais de formation (autres financements : employeurs ou organismes financeurs)** : 8 620 €

A votre entrée en formation, il vous sera demandé de régler les frais suivants :

- **Tenues professionnelles** : environ 74 €
- **Frais annuels d'inscription universitaire de Paris Saclay (tarif 2020)** : 34 € (bibliothèque) + 92 € (CVEC) – voir la note d'information

#### **A PREVOIR POUR LA PRE-RENTREE :**

- **Dossier médical**

Vous trouverez sur notre site internet ([www.chsf.fr](http://www.chsf.fr)) le dossier médical à fournir lors de la pré-rentree administrative et pédagogique. Prévoir dès maintenant vos rendez-vous si nécessaire (pas de départ en stage sans dossier à jour)



#### **Pré-rentree administrative et pédagogique :**



**Vendredi 4 septembre 2020**  
De 9 h 00 à 17 h 30



	<b>FICHE D'INSCRIPTION</b>  <b>FORMATION MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE 2020</b>  <b><u>CANDIDAT PARCOURSUP</u></b>	Direction des IFPM du GHT Ile-de-France Sud  ES/IFPM/ADM/054/A
		Page 2/6
Date de creation : 30/10/2019	Nadia PECQUENARD Responsable de la gestion documentaire IFPM : 30/10/2019	Date d'application : 30/10/2019

**ENVOI UNIQUEMENT PAR COURRIER : IFPM du CHSF – 40 avenue Serge Dassault - 91106 CORBEIL-ESSONNES Cedex**  
(Le cachet de la poste faisant foi)

**PHOTO**  
**(à agrafier)**

**Droit annuel d'inscription :**  
**170 € (à régler au moment de l'inscription)**

**IDENTITE DU CANDIDAT**

N° Parcoursup : .....

NOM de naissance : .....

Prénom : .....

NOM marital : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Lieu de naissance : .....

Département de naissance : .....

Pays de naissance : .....

Adresse postale : .....

.....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Mail : .....

**PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE**

NOM de naissance : .....

Prénom : .....

Lien de parenté : .....

Téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

**RESILIATION**

En cas de désistement, aucun règlement ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.  
Je déclare avoir pris connaissance que les informations recueillies sur ce dossier font l'objet d'un traitement informatisé.  
Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données du fichier qui me concerne, droit que je peux exercer auprès des Instituts de Formations Paramédicales du Centre Hospitalier Sud Francilien.

Fait à : ..... Le : .....

Signature :



## DOCUMENTS A JOINDRE

(cadre réservé à l'administration)

- Photo d'identité agrafée
- Photocopie couleur recto / verso de la pièce d'identité ou titre de séjour (**valide pour toute la durée de la formation**)
- Photocopie de l'attestation de sécurité sociale
- Attestation d'admission en première année de l'enseignement supérieur année 2020-2021
- Attestation de formation préparatoire à l'entrée en IFMEM (document officiel de ParcoursSup recto-verso)
- Fiche de renseignements administratifs et financiers (ci-jointe)
- Attestation de paiement de la C.V.E.C (ci-joint, note d'information)
- Règlement du droit annuel d'inscription (170 €) **uniquement par chèque à l'ordre de** : « Régie IFSI CH Sud Francilien »
- 5 timbres autocollants (tarif en vigueur)
- Justificatif uniquement de la MDPH<sup>2</sup> en cas de tiers temps

### Pour les Néo-bacheliers (étudiants en terminale)

- Photocopie du relevé de notes du Baccalauréat (à fournir rapidement après les résultats)

### Pour les détenteurs d'un Baccalauréat ou équivalence (antérieur à 2020)

- Photocopie du diplôme

### Pour les détenteurs d'un Baccalauréat Hors Union Européenne

- Attestation d'équivalence ou de comparabilité pour les diplômes étrangers<sup>1</sup>
- Attestation B2 (niveau de français du CECRL)

### Pour les détenteurs d'un autre diplôme (enseignement supérieur, DEAS, DEAP, ...)

- Photocopie du diplôme

### Pour les candidats ayant saisi manuellement dans ParcoursSup les notes et/ou appréciations

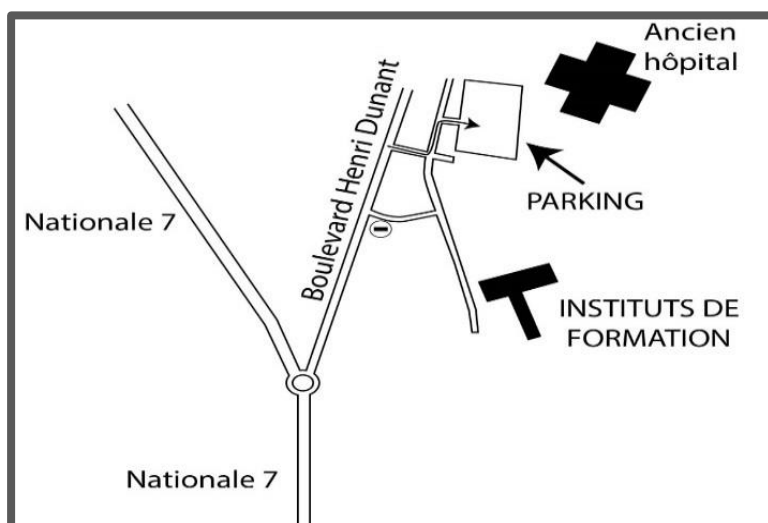
- Copie des bulletins scolaires ou universitaires

### Pour les candidats pris en charge par l'employeur ou organisme financeur

- Attestation de financement du droit annuel d'inscription et/ou de la formation
- Attestation de l'employeur (attestant de la durée de l'exercice professionnel pour les salariés)

<sup>1</sup> A demander au C.I.E.P – site internet [www.ciep.fr/enic-naric.fr](http://www.ciep.fr/enic-naric.fr)

<sup>2</sup> Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) – site internet [mdphe@cg91.fr](mailto:mdphe@cg91.fr)



#### POLE MANAGEMENT

##### Direction des IFPM du GHT Ile-de-France Sud

IFSI – IFMEM – IFAS – IFAP – Formation Continue

#### C. FOURMENT

Directeur des Soins

Coordinatrice Générale des Instituts de Formation du GHT Ile-de-France Sud

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 07508 91 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France

#### Instituts de Formations Paramédicales du CHSF

Téléphone : 01.61.69.66.15

Mail : [ifsi@chsf.fr](mailto:ifsi@chsf.fr)

Site internet : [www.chsf.fr](http://www.chsf.fr)

#### Adresse physique :

26 chemin des Mozards – 91100 CORBEIL-ESSONNES

#### Adresse postale :

40 avenue Serge Dassault – 91106 CORBEIL-ESSONNES Cedex

N° FINES : 910002773

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

### RENTÉE SEPTEMBRE 2020

Date de creation :  
24/10/2019

Nadia PECQUENARD Responsable de la gestion documentaire IFPM :  
24/10/2019

Date d'application :  
24/10/2019

### FORMATION SUIVIE A L'ENTREE EN FORMATION (case à cocher) :

- INFIRMIER
- MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE
- AIDE-SOIGNANT
- AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

NOM de naissance :	NOM d'usage :
Prénom(s) :	Date de naissance :

Adresse courante (durant l'année 2020/2021) :

Code postal :	Ville :
Téléphone domicile :	Téléphone portable :
N° de Sécurité Sociale <u>personnel</u> :	
Personne à prévenir en cas d'urgence :	
NOM :	Téléphone :
Titulaire du permis de conduire :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en cours
Possédez-vous un véhicule :	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui – Immatriculation :

## VOTRE SITUATION A L'ENTREE EN FORMATION QUI DEFINIE VOTRE PRISE EN CHARGE

### FINANCIERE EST VALABLE POUR TOUTE LA FORMATION :

**CONDITIONS : - SUIVRE UNE FORMATION A TEMPS PLEIN  
SUIVRE UNE FORMATION A TEMPS PARTIEL  
ET ETRE TITULAIRE UNIQUEMENT D'UN BAC PRO ASSP OU SAPAT.**

#### **→ PUBLICS « ELIGIBLES » A LA REGION :**

- Les élèves et étudiants sortis du système scolaire depuis moins de deux ans**, à l'exception faite des apprentis. Joindre certificat de scolarité.
- Les élèves et étudiants âgés de 25 ans ou moins inscrits ou non en mission locale**, à l'exception faite des apprentis. Fournir « Fiche de Liaison ».
- Les demandeurs d'emplois** (catégorie A et B) inscrits à Pôle Emploi **depuis 6 mois au minimum** à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi.  
Fournir historique Pôle Emploi. N° identifiant : ..... Région Agence PE : .....  
Adresse mail conseiller Pôle Emploi : .....
- Les bénéficiaires d'un P.E.C.** (Parcours Emploi Compétences) y compris en cas de démission.  
Fournir justificatif
- Les bénéficiaires du RSA.** Fournir justificatif
- Les élèves et étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an** avant l'entrée en formation. Fournir justificatif

#### **→ PUBLICS NON « ELIGIBLES » A LA REGION :**

- les agents publics** (y compris en disponibilité)
- les salariés du secteur privé** (y compris en disponibilité). Etablissement : .....
- les démissionnaires**, sauf pour les bénéficiaires d'un contrat aidé avant l'entrée en formation.
- les demandeurs d'emplois ayant mis fin à un contrat de travail** par démission ou rupture conventionnelle dans les 6 mois précédant l'entrée en formation. Fournir justificatif  
N° identifiant : ..... Région Agence PE : .....  
Adresse mail conseiller Pôle Emploi : .....
- Toutes personnes ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par la CPIR** (Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale ex FONGECIF).
- Les abandons intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation.**
- Les apprentis** Fournir justificatif
- Les effectifs des préparations au concours.**
- Les personnes en validation des acquis de l'expérience**
- Les passerelles**
- Les médecins étrangers**

DATE :

SIGNATURE :

	<b>NOTE D'INFORMATION C.V.E.C.</b>  <b>ANNEE SCOLAIRE 2020 – 2021</b>	Direction des IFPM du GHT Ile-de-France Sud  OS/IFPM/ADM/001/A   Page 6/1
Date de creation : 27/06/2019	Nadia PECQUENARD Responsable de la gestion documentaire IFPM : 27/06/2019	Date d'application : 15/07/2019

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, tous les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doivent s'acquitter de **la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** d'un montant de 92 € (tarif 2020/2021) fixé par la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 auprès du CROUS.

### **Démarches obligatoires à effectuer :**

- 1 - Vous connecter sur le site : [MesServices.Etudiant.fr](http://MesServices.Etudiant.fr) <sup>1</sup> afin de régler votre cotisation de 92 euros en ce qui concerne la C.V.E.C.<sup>1</sup>**
- 2 – Fournir votre attestation C.V.E.C. avec votre dossier d'inscription à l'IFMEM du CHSF.**
- 3 - Acquitter votre droit d'inscription annuel d'un montant de 170 euros.  
(Paiement uniquement par chèque à l'ordre de : Régie IFSI CH Sud Francilien)**

**Aucune inscription ne sera prise en compte sans la présentation de l'attestation C.V.E.C. et le paiement de vos droits d'inscription.**

#### **Etudiants exonérés :**

**Même exonérés, vous devez obtenir puis présenter votre attestation d'acquiescement**

- ⇒ **Etudiants réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire ou demandeurs d'asile :** sur l'application CVEC, l'étudiant déclare son motif d'exonération et les pièces justificatives, sous 2 jours ouvrés, le CROUS étudie la cohérence des pièces et répond à l'étudiant, soit l'attestation d'acquiescement lui est immédiatement délivrée, soit l'étudiant est invité à régler sa CVEC.
- ⇒ **Etudiants en formation continue,** c'est-à-dire que votre formation est prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur (Fongecif, ANFH, Actalians, Unifaf, ...).

Attention, si votre formation est prise en charge par le Conseil Régional ou si vous êtes inscrit à pôle emploi, vous n'entrez pas dans la catégorie des étudiants exonérés.

#### **Cas particuliers :**

- ⇒ **Etudiants boursiers :** l'étudiant doit s'acquitter de sa CVEC par paiement, une fois inscrit et détenteur de sa notification, il demande auprès du CROUS le remboursement, uniquement via l'application CVEC, à compter du 30/08/2020 et avant le 10/10/2020 (dates prévisionnelles).

Madame FOURMENT Catherine  
 Directeur des Soins  
 Coordinatrice Générale des Instituts de Formation



<sup>1</sup> Ouverture du site à partir du 02/05/2020